

## Etat civil :

DECES

Mme DELPY née TILLARD, Yvonne, le 22 mars  
Mr BATALLA Antoine, le 10 avril

*Que les familles soient assurées de nos plus sincères condoléances.*



# LACHAPELLE Info



*Photo des enfants à l'école de Lamothe en 1969/1970.*

**En haut de gauche à droite :** Didier Delbreil – Claude Cestaret – Jean-Pierre Terrier – Michel Nouaillac – Brigitte Louradour – Catherine Lespinasse – Claudine Boyer – Bernard Borie – Christiane Soustre – Brigitte Froidefond.

**2<sup>ème</sup> rang :** Georges Baratta – Gilles Delbreil – Marie-Claude Nouaillac – Christine Lalba – Martine Delair – Didier Lasvaux – Pascal Trémouille – Isabelle Véssio – Nadine Boyer – Jean-Marc Louradour.

**Petit rang :** Charles Cestaret – Gilles Borie - ? – Jean-Claude Blanc – Annick Chastagnol – Guy Delbreil.

**1<sup>er</sup> rang en bas :** Georgette Trépié – Michel Delmon – Eric Louradour – Béatrice Néhémie – Jean-Louis Trépié – Isabelle Louradour – Valérie Vessio - ? – Paul Baratta – Eric Escorne – Jean-Jacques Boyer - Jean-Bernard Boyer.



*Découverte de la source de la Font  
lors de la randonnée pédestre du 24 avril.*





## mot du maire

Les budgets de la commune ont été votés. Nous n'avons pas augmenté les taux des trois taxes : taxe d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti, depuis plus de huit ans, ceci malgré les baisses importantes des dotations de l'état, et les charges financières provoquées par l'obligation des communes à organiser et payer le temps périscolaire aux écoles.

Nous sommes vigilants sur les dépenses de fonctionnement, que nous contrôlons au quotidien. Nous veillons à ne pas endetter la commune au-delà du raisonnable. Tout cela nous permet de continuer nos investissements qui sont de l'ordre de trois cent trente mille euros cette année sur le budget principal et de cent mille euros sur le budget de l'assainissement.

Nous avons toujours été contre un prélèvement supplémentaire sur vos revenus. Les temps sont durs pour tous et nous en sommes conscients.

Combien de temps pourrions-nous subir une baisse importante de la contribution de l'État et un surcroît de charge, sans augmenter légèrement nos impôts. Nous ne le ferons que si cela devient incontournable.

Bien à vous , Ernest MAURY

## Actions municipales

Budget communal 2016			
Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	197.934,00	Résultat antérieur reporté	169.896,07
Charges de personnel	323.400,00	Produits de services	48.600,00
Autres charges de gestion	68.445,00	Impôts et taxes	473.758,00
Charges financières	5.863,23	Dotations et participations	129.025,33
Dépenses imprévues	9.999,64	Produits de gestion courante	14.200,00
Virement section d'investissement	212.605,10		
Amortissements	17.232,43		
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>835.479,40</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>835.479,40</b>
Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
Opérations d'équipement	333.540,00	Subventions d'investissement	7.115,85
Remboursement d'emprunt	10.989,13	Fond de compensation TVA	63.221,23
Reste à réaliser 2015	23.900,00	Taxe locale d'équipement	7.050,91
Dépenses imprévues	12.696,39	Virement section de fonctionnement	212.605,10
Résultat antérieur reporté	104.575,43	Amortissements	17.232,43
		Reste à réaliser	54.949,00
		Excédent de fonctionnement	73.526,43
		Emprunt	50.000,00
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>485.700,95</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>485.700,95</b>

Les taux des impôts locaux restent inchangés selon la décision du conseil municipal.

Il est à noter que la dotation globale de fonctionnement de l'état est en baisse de 19,85% en 2016. L'évolution à la baisse de la dotation de l'état: en 2013 = 102.955, en 2014 = 96.896, en 2015 = 82.337, en 2016 = 68.712.

Subventions aux associations	
Chambre des métiers du Lot (4 apprentis)	320,00
Association des parents d'élèves	1500,00
Bassin des écoles de la vallée	180,00
Club de foot LAC	1300,00
Comité des fêtes	1500,00
Association l'Atelier	250,00
Prévention routière	75,00
Rando-Jazz	500,00
Ste communale de chasse	300,00
Ste de chasse de Lachapelle-Haute	300,00
Ste de chasse de Reyrevignes	300,00
Aides au voyage scolaire (4enfants)	320,00
Resto du Cœur	150,00
Croix rouge	100,00

les employés municipaux ont repeint l'entrée et la salle du conseil à la mairie. Actuellement, ils aménagent un local destiné au comité des fêtes pour entreposer leur matériel et fournitures.

Une prospection fructueuse a été faite pour recruter des bénévoles afin d'élaborer le plan communal de sauvegarde : une réunion est prévue mardi 3 mai à 14 h30 à la mairie.

Le projet d'installation de radars pédagogiques à l'entrée et à la sortie du bourg de Lamothe Timbergue dans le but de faire ralentir les véhicules va se réaliser prochainement.

## Vie de la commune

Le recensement de la commune a pris fin le 20 février. Les premiers chiffres font apparaître 786 habitants dans la commune – soit 31 de plus qu'en 2011, date du dernier recensement.

Le samedi 8 avril, a eu lieu l'inauguration de l'église Saint Nicolas, en présence de nombreuses personnalités (évêque de Cahors – sous préfet de Gourdon) et artisans ayant travaillé à la restauration de cet édifice. A cette occasion, les membres de l'association de Saint Nicolas, ont été remerciés pour leurs actions. Cette rénovation a coûté 240 399€ ht subventionnée à 45% par le département, la région et l'état.

Les travaux d'assainissement à Lamothe ont commencé et seront finis avant l'été. Quelques problèmes de circulation sont inévitables.

A partir du 3 juillet jusqu'au 28 août, le marché des producteurs va reprendre chaque dimanche matin de 9 h à 12 h, à Lamothe Timbergue avec de nouveaux commerces et des animations différentes et inédites ont été fixées.



## Manifestations

Samedi 7 mai, journée «grosses truites» à la pisciculture du Blagour.

Dimanche 8 mai, à 11 h commémoration de l'armistice devant le monument aux morts à Lamothe, précédée à 10h30. d'un dépôt de gerbe à la stèle sur la RD820 et suivie du verre de l'amitié offert par la municipalité

Dimanche 8 mai, notre équipe locale de foot joue sur son terrain, route du Blagour, à 15 h contre l'équipe FCHQ 2.

Samedi 21 mai, les aînés proposent une demi-journée intergénérationnelle à partager en toute convivialité au travers d'une randonnée pédestre de 5,5 km pour découvrir les moulins de l'Inval. départ à 13h30, place du marché à Lamothe.

Mardi 24 mai à 17 h 30, à la mairie, assemblée générale de l'association des amis de Reyrevignes.

Jeudi 26 mai, sortie touristique pour le club des aînés qui vont visiter « Le Bugue et ses environs » (village du Bournat-aquarium-gouffre de Proumeyssac) départ place du marché à 8 h – prix pour les adhérents : 30 €. Il reste des places disponibles : réservation 06 48 01 55 95.

Samedi 28 mai, repas des voisins du bourg de Lamothe Timbergue. S'inscrire auprès de François Castagné.

Dimanche 29 mai, jour de la fête des mères, réouverture

du restaurant de la pisciculture du Blagour pour déguster les produits élaborés sur place et les truites au barbecue dans un cadre agréable. En juin et septembre, ouverture du restaurant le dimanche midi et en juillet et août, ouverture du mercredi au dimanche midi.

Dimanche 5 juin : vide grenier sur la place de la mairie à Lamothe Timbergue, organisé par le comité des fêtes.

Mardi 7 juin, pour une rencontre interclub, les aînés vont à Saint Cernin de Larche et partent en covoiturage dès 14 h du foyer rural.

Lundi 13 juin, les écoliers vont participer à 18 h au spectacle « les écoles qui chantent » au palais des congrès à Souillac

Mardi 21 juin, le club des aînés organise un repas de fin de trimestre, réalisé par un traiteur.

Mardi 21 juin pour la fête de la musique, l'association de l'église Saint Nicolas prévoit un concert.

Vendredi 24 juin, assemblée générale statutaire du LAC à 19 h au club house du stade municipal

Vendredi 1er juillet – kermesse des écoles avec spectacle et repas proposé par l'APE.

Samedi 9 juillet – traditionnelle paella chez Jo au camping du Lac Rouge en soirée – réservation au 06.82.92.55.67

## Info pratique :

En ce début de printemps, les règles de civilité entre voisins impliquent la non utilisation de tondeuses le soir et le dimanche. D'autre part, les déchets de tontes ou verts, doivent être amenés à la déchetterie.

Les enfants fréquentant l'Atelier de Cathy Chastagnol vont participer à une exposition en mai à Saint Julien de Lampon. Pour rappel : les cours pour les enfants sont toujours donnés au rez de chaussée de l'ancienne mairie à Lamothe le mercredi de 13 h 45 à 15 h. Pour les adultes, cours de dessin le mercredi de 15 h 30 à 17 h et de peinture le lundi de 14 h à 15 h et le vendredi de 13 h 45 à 15 h 45 au domicile de Cathy à Lamothe Timbergue.